

Département de La Creuse

Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20251229-2025-02-053-DE
Date de télétransmission : 30/12/2025
Date de réception préfecture : 30/12/2025

Réunion du Comité du 29 décembre 2025

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT FIEL le 29 décembre 2025 à 16h00, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date 1^{ère} convocation : 8 décembre 2025 – absence de quorum à la séance du 16 décembre 2025

Date 2^{ème} convocation : 17 décembre 2025

Présents : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARDET Didier ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BODEAU Eric ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DEBROSSE Guy ; DUMAS Daniel ; ELIE Michèle ; GERBER Jean-Marc ; HUMBERT Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MEDOC Anne ; MILLOT Catherine ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAINÉ Patrick ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; VAN DRIEL Arie ; VIARD Philippe.

Suppléants : LECLERE Henri ; MARCELLAUD Eric ; VIERA Thierry.

Excusés : BARNAUD François ; BROGNARA Myriam ; CARABY Vincent ; DE GRAEVE Gérard ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASNET Gérard ; GRANGE David ; JULLIARD Christian ; LEJEUNE Etienne ; LUGUET Fabienne ; MAILLARD Claude ; MOUTAUD Dominique ; PASDELOU Jérôme ; RENGEAR Jean François ; SIMONNET Nicolas ; VALLES François ; VIENNOIS Guillaume ; VINCENT Victorien.

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

DELIBERATION n°2025-02-053

Collège : Voirie

	Physique	Voix
Membres	98	100
Présents	24	26
Pouvoirs	/	/
Votants	24	26

Code nomenclature : 7.5 – Subventions

Objet : DETR 2026 VAREILLES

Monsieur le Président présente les opérations susceptibles de bénéficier de la DETR pour l'année 2026 pour la commune de VAREILLES :

- Aménagement de cimetière (PL-251121-4199CI.01 – Réfection allées du cimetière – DETR 2026), pour un montant prévisionnel de 11 369,80 € HT pouvant bénéficier de la DETR 2026 à hauteur de 35%, soit 3 979,43 €.

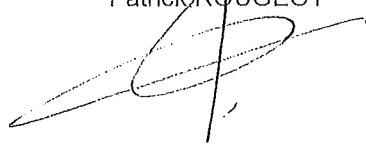
Monsieur le Président atteste que, dans le cadre de cette demande de subvention DETR 2026, ces dépenses sont inscrites en investissement et par conséquent sont à imputer sur le compte 2317.



Après délibération, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver ces opérations de travaux pour la commune de VAREILLES ;
- De solliciter la DETR sur ce dossier ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire.

Le Président,
Patrick ROUGEOT



Publication le : **30 DEC. 2025**